



# Ni capitalisation inéquitable ! ni répartition inégalitaire ! Abolition du travail !

Ce 5 décembre 2019, commence la bataille des retraites en France. Ce n'est pas une simple bataille syndicale pour la défense d'acquis sociaux, encore moins une bataille corporatiste de certains secteurs de travailleurs « privilégiés », c'est une bataille cruciale pour un choix de société, pour un choix de vie.

La retraite n'est pas seulement le juste repos du travailleur après une vie de dur labeur, c'est une partie soustraite au travail, à ses contraintes hiérarchiques, à ses rythmes, à l'oppression d'autrui, à la pénibilité.

Malheureusement, l'accès à cette juste récompense, à ce droit inaliénable, semble impossible pour les travailleurs de nombreux pays du monde.

Aujourd'hui en France, les retraites sont financées par les richesses capitalistes (vente de la production industrielle) créées par le travail (cotisations des salariés et cotisations dites « patronales », appellation usurpée ne représentant en fait qu'une partie de la force de travail collectif). Mais les évolutions technologiques récentes - automatisation, robotisation, informatisation, etc. - font que ces richesses sont de plus en plus produites par le « travail » des machines, minimisant le travail humain. Ce dernier devient un élément inessentiel à la reproduction du capital et donc, le nombre de travailleurs actifs nécessaires à la production est en chute libre.

Les arguments avancés entre autres par Pierre-Louis Bras, président du Conseil d'orientation des retraites, (qui revient sur les dernières prévisions démographiques et économiques actualisées) : « l'augmentation significative » de l'espérance de vie « aux horizons 2060-2070 », ou la « décroissance régulière » du ratio entre le nombre d' « actifs » et celui de retraités, ne tiennent pas.

En effet, ce raisonnement dominant omet le fait que la courbe démographique relative aux jeunes générations montre une baisse des natalités et donc par là même, compense l'augmentation des retraités. Ce qui importe pour le financement de la solidarité (retraites, assurance chômage, santé...), c'est le rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler (les cotisants) et le nombre de ceux qui sont trop âgés ou trop jeunes pour travailler (les bénéficiaires), auxquelles nous pouvons ajouter les jeunes en attente du premier emploi, les travailleurs privés d'emploi, les femmes ou hommes au foyer...

De plus, la productivité du travail ne cesse de s'accroître (même si l'on peut noter un ralentissement en ce début de nouveau millénaire). Si sa croissance se poursuit au rythme moyen du siècle écoulé (2% par an), dans une quarantaine d'années, un actif employé produira, à durée de travail égale, 2,2 fois plus qu'actuellement, largement de quoi compenser les pensions de retraite, à taux de cotisation inchangés.

Un dernier point, non sans importance : le déficit annoncé par l'État à l'horizon 2025 n'est pas dû à l'explosion des dépenses, relativement stables, mais à une baisse de l'effort public provoquant par des lois, un abaissement des ressources des cotisations sociales et une accumulation d'exonérations.

Ce que continuent de proposer et même d'imposer les divers gouvernements successifs, c'est une nouvelle réforme qui aidera à faire passer le système actuel de financement des retraites par répartition garanti par l'État à un système généralisé de financement par capitalisation, géré par la Bourse. C'est-à-dire par l'achat de titres correspondant soit à une subdivision du capital d'une entreprise (actions), soit à un emprunt d'État (obligations) mis sur le marché, ou bien par l'achat de dettes privées (crédit). Notre pension serait donc rémunérée en prévision d'un hypothétique travail futur à la hausse<sup>1</sup>.

L'homogénéisation des caisses de retraite vers un système « à points » est une des étapes vers une capitalisation dite « nécessaire » - actuellement la plupart des retraités peuvent prendre leur retraite avec relativement le même pouvoir d'achat que les actifs ; mais avec la retraite à points, l'État pourra minorer les pensions par la valeur du point pour obliger le futur retraité à compléter sa pension avec un fonds de pension - en bref, ce que l'État a toujours fait : créer un déficit pour justifier des mesures. En effet, dans le système capitaliste basé sur l'accumulation d'argent, les besoins de profit croissant des entreprises en concurrence constante entre elles au niveau mondial nécessitent des investissements de plus en plus lourds, pour produire plus et à moindre coût. Cela implique une diminution de la valeur de la marchandise produite et donc forcément, de sa plus-value qui, rappelons-le, est uniquement fournie par le travail humain.

Et, pour récupérer le max de fric, le patronat, les actionnaires et l'État (les capitalistes quoi !) s'attaquent à la masse salariale et aux cotisations sociales des salariés, dont celles destinées au financement des retraites.

Mais le système actuel de retraite, présenté comme un « acquis social », est aussi pour nous profondément injuste, inégalitaire, inéquitable !

<sup>1</sup> A l'heure actuelle, il existe 3 « formules » de fonds de pension : le fonds de pension « défini public » garanti par l'État avec comme régulateur l'impôt, sauf en cas de faillite ; le fonds de pension « défini privé » avec comme régulateur l'assurance et ses limites, son taux de réserve ; enfin, la cotisation « définie privée » sans garantie, offrant généralement un rendement élevé mais plus risqué.

**Injuste** parce que certains, le plus souvent des femmes, (qui se sont crevés dans les boulots les plus pénibles) touchent des clopinettes... pendant que d'autres (aux boulots les plus valorisants), des retraites confortables.

**Inégalitaire** parce que certains, et particulièrement ceux inféodés au pouvoir (militaires, flics), peuvent partir après 15 ans de service, toucher une pension et cumuler avec un nouvel emploi... alors que d'autres doivent attendre 62 ans et même davantage pour avoir droit à une pension « décente »... parce qu'il leur manque des trimestres de cotisation.

**Inéquitable** parce que toute personne arrivée à l'âge de la retraite devrait bénéficier de moyens suffisants pour assurer une vie décente et cela quel que soit le nombre de trimestres cotisés.

Pourquoi ne pas se battre au nom de l'égalité et de l'équité :

- pour que la retraite soit à 55 ans pour tous quel que soit le nombre d'années de cotisation, avec perception immédiate d'une pension ?
- pour une pension mensuelle unique de 2000 €, quel que soit le salaire antérieur et le nombre d'années de cotisation. Et parce qu'il serait profondément injuste que ceux qui ont perçu de gros salaires, au motif de longues études et grâce à un financement social du système éducatif, perçoivent des retraites supérieures à celles d'actifs qui ont financé leurs études en allant travailler très jeunes ?

Pourquoi ne pas se battre aussi au nom de la liberté :

pour la possibilité, pour ceux qui le désirent, de continuer à travailler au-delà de 55 ans, une pension ne leur serait versée qu'en complément pour atteindre 2000 € par mois ?

Mais, nous savons que, par essence même, le système politico-économique aliénant qu'est le capitalisme – et son outil de coercition : l'État – basé sur l'exploitation du vivant et l'accumulation sans fin d'argent, ne permet et ne permettra aucunement un partage de la richesse globale produite, et cela tant que les structures politiques et économiques n'évolueront pas (une coquille d'huître ne peut donner qu'une perle !).

Notre combat n'aboutira que lorsque nous aurons la garantie de justice et d'équité, que seule la Liberté peut nous offrir ! Pas celle définie dans nos manuels scolaires, non ! la vraie ! la liberté sociale, celle d'autrui qui étend la mienne à l'infini, celle par laquelle nous pourrions choisir nos activités sans contraintes, par libre association, celle qui permettra de gérer nos propres affaires par quartier, village, commune, « région »... Un monde sans frontière posant un pacte d'entraide comme ciment parmi ses entités imbriquées.

Alors que faire ?

Interrogeons la mémoire sociale, l'expérience de celles et ceux qui, avant nous, ont mené des luttes efficaces. Un constat : tout ce qui a été arraché l'a été par la grève. Plus précisément, rappelons ce qui s'est passé en juin 1936. La classe ouvrière a innové en s'attaquant directement à la propriété des moyens de production par l'occupation des lieux de travail (ce qui a empêché ainsi l'emploi de travailleurs extérieurs à l'entreprise), par une organisation interprofessionnelle et par des revendications imposées de façon autonome (ce qui a empêché ainsi le contrôle par les syndicats « réformateurs » institutionnels), le tout scellé dans l'enthousiasme et la joie par un contrat d'entraide.

Alors, voile au vent ! cap vers l'anarchie ! première escale : la grève !

Et « *joyeux, bras dessus bras dessous* » (comme le dit la chanson), si nous occupions nos lieux de travail ? C'est par l'action directe que nous réussirons à sauvegarder nos acquis sociaux ! Et qui sait, si par delà les frontières, les travailleurs font de même, nous pourrions tenter la gestion directe dans l'entraide et en finir avec les classes sociales, le patronat, le salariat, l'État.

# Bref, abolir le travail !

<sup>2</sup> Les accords Matignon ne furent pas un cadeau offert à la classe ouvrière pour la récompenser de bien avoir voté, mais un contre-feu mis en place à la hâte par le patronat et le gouvernement socialiste Blum fraîchement élu, soutenu par la CGT et les partis de gauche animés par une même préoccupation : tenter de ramener dans son lit le torrent de la grève (ils y réussirent, mais difficilement).

Syndicat intercorporatif de Montpellier CNT-AIT

Le Syndicat Intercorporatif de Montpellier, CNT-AIT, est une organisation anarchosindicaliste, fédéraliste et internationaliste, pratiquant la gestion directe. Ses moyens sont l'action directe (grève, boycott, sabotage du bénéfice patronal...) et l'entraide. Son but est de contribuer à l'émergence d'une société communiste anarchiste.

Pour nous contacter et recevoir gratuitement deux exemplaires de notre presse :

**Syndicat Intercorporatif de Montpellier CNT-AIT – BP 41176 – 34009 Montpellier cedex 1**  
**contact@cnt-ait-montpellier.org**

<http://www.cnt-ait-montpellier.org/> - Confédération Nationale du Travail : <http://www.cnt-ait-fr.org/>